son agression. Henry le pria de se retirer ; lui répondit qu'il n'avait pas à répondre à sa question.

Entre minuit et une heure du matin, Lamarque revint ; Henry l'invita de nouveau à passer son chemin, mais le contrebandier, l'insulta, et de nouveau l'attaqua. Henry, à ce moment sortit son revolver afin d'effrayer l'agresseur.

Lamarque voulut saisir l'arme, mais l'employé fit un brusque mouvement en arrière et tira, visant les jambes de son adversaire.

La balle atteignit Lamarque au ventre. Il s'affaissa grièvement blessé; le projectile avait transpercé le gros intestin.

On transporta le blessé à l'hospice où il est mort hier soir.

Cet événement a produit une certaine agitation parmi les jeunes gens des quartiers Arnau-Bernard et des Minimes, qui, hier soir, proféraient des cris de vengeance contre les employés de l'octroi.

On redoute quelque manifestation.

Les courses de taureaux

Paris, 2 juin. — On assure que le ministre de l'intérieur est décidé à répondre par un refus formel aux municipalités qui sollicitent un retour à la tolérance en faveur des courses de taureaux.

Seront seules autorisées les *ferrades* qui ne sont pas un jeu barbare comme les courses de taureaux et dont le spectacle fut donné lors de son voyage en Provence à M. Félix Faure qui s'en montra vivement intéressé.

Lâcher de pigeons en mer

Cherbourg, 2 juin. — Le *But* a fait route hier soir pour le large ayant à bord environ 100 pigeons appartenant aux colombiers militaires. Ces volatiles ont été lâchés ce matin en vue de Plymouth, à 138 kilomètres de Cherbourg. Un deuxième lâcher a eu lieu dans l'est A 20 kilomètres de Cherbourg.

Environ 80 pigeons de la société la *Concorde* avaient été embarqués ce matin sur deux torpilleurs de la défense mobile.

La guillotine à St-Brieuc

Saint-Brieuc, 2 juin. — M. Deibler est arrivé ce matin à 7 heures 51 avec son fils et deux aides. Il vient procéder à l'exécution du nommé Jean-Baptiste Dagorne, âgé de vingt-sept ans, journalier, condamné à mort par la cour d'assises des Côtes-du-Nord, le 18 avril dernier, pour assassinat.

Se trouvant sans ressources à Trégneux, où il était de passage le 25 décembre 1895, Dagone s'était introduit, pour voler, dans le domicile des époux Hellis qu'il savait absents. Il se trouva en présence des enfants, Louis Hellis, âgé de dix ans, et Pierre Hellis, âgé de cinq ans, qu'il égorgea lâchement à coups de couteau pour se débarrasser de témoins gênants. Le misérable épargna une petite fille de six mois couchée dans un berceau.

Dagorne fractura ensuite les meubles et s'empara d'une montre, de mouchoirs et d'une somme d'environ 2 fr. 50 en monnaie de billon.

L'exécution aura lieu demain, à quatre heures du matin, sur la place Duguesclin. Dès son arrivée, l'exécuteur des hautes œuvres a eu une entrevue avec le procureur de la République.

Faits divers Télégraphiques

(De nos correspondants spéciaux)

ENTERREMENT D'UNE VICTIME D'ADELIA. — Angoulême, 2 juin. — L'inhumation du corps du commandant Lagarde, tué dans la catastrophe d'Adelia, a eu lieu hier au cimetière d'Angoulême où se trouvaient le préfet de la Charente, le général Altmayer, commandant la 46e brigade d'infanterie et plusieurs officiers.

M. Douzole, maire d'Angoulême, a dans une courte allocution adressé un dernier adieu au commandant Lagarde au nom de la ville d'Angoulême dont il était un des enfants.

Dernière Heure

L'interpellation Jaurès

Le *Courrier du Soir* annonce que rien n'est encore définitivement décidé en ce qui concerne l'interpellation Jaurès. C'est seulement après la réunion des socialistes que nous serons fixés à cet égard.

On annonce en effet que dans cette réunion qui doit avoir lieu demain des résolutions seront prises pour imposer une discipline étroite aux députés enrôlés sous la bannière de M. Guesde qui ne pourront plus à l'avenir prendre aucune initiative parlementaire sans avoir obtenu l'assentiment préalable du groupe.

L'interpellation Jaurès sera le premier acte soumis à cette réglementation.

Chronique Régionale

NOS REPRÉSENTANTS

Par un décret de M. le Président de la République, rendu sur un rapport du ministre des finances, M. Paul Hayez, député de Douai, a été nommé membre de la commission chargée d'examiner les clauses et conditions des cahiers des charges des adjudications et marchés publics. Cette commission est une des plus importantes de celles qui ressortissent du ministère des finances. M. Hayez y remplacera M. Georges Cochery, nommé ministre des finances. La compétence incontestée en matière industrielle et commerciale le designait à l'attention du ministre. Le choix est excellent, et ne peut qu'être profitable à notre région, trop rarement représentée dans les Conseils du gouvernement.

*
* *

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais dans les scrutins.

1· Sur l'amendement de M. Sibille à l'article 21 de la proposition de loi sur les sociétés de secours mutuels, amendement ainsi conçu : « Le compte courant et le fonds commun portent intérêts au taux de 4 1/2 o/o par an.

NORD. — Ont voté *pour* : MM. Cochin, Desfontaine, Le Gavrian, Loyer, Plichon, Sever.

Ont voté *contre* : MM. Carpentier, Cogel, Dansette, Dron, Dubois, Eliez, Hayez, Guillemin, Lepez, Michau, Montalembert, Sirot-Mallez, Weil.

S'est abstenu : M. Guesde.

Absents par *congé*. — MM. Lemire et Iung.

PAS-DE-CALAIS. — Ont voté *pour* : MM. Adam, Basly, Boudenoot, Dussaussoy, Fanien, Lamendin, Rose, Taillandier.

Ont voté *contre* : MM. Graux, Jonnart, Ribot.

La Chambre a repoussé par 316 voix contre 168.

*
* *

2. Dans le scrutin sur le renvoi à la commission de l'article 27 relatif aux conditions et garanties à exiger pour l'organisation des caisses de retraites, de pensions, de secours.

NORD. — Ont voté *pour*. — MM. Desfontaine, Guesde, Sever.

Ont voté *contre* : MM. Carpentier, Cochin, Cogel, Dansette, Dron, Dubois, Eliez, Guillemin, Hayez, Le Gavrian, Lepez, Loyer, Michau, Montalembert, Plichon, Sirot, Weil.

Absents par congé : MM. Lemire et Jung.

PAS-DE-CALAIS. — Ont voté *pour* : MM. Lamendin, Basly.

Ont voté *contre* MM. Adam, Boudenoot, Dussaussoy, Fanien, Jonnart, Rose, Taillandier, Ribot, Graux.

La Chambre a repoussé par 336 voix contre 179.

Les manquants aux revues d'appel

Un grand nombre d'hommes classés dans les services auxiliaires et appartenant aux classes de 1875, 1880, 1885, 1889 et 1893, ainsi que des territoriaux de la classe de 1875, n'ont pas répondu à l'appel prescrit pour le jour des opérations du conseil de révision de leur canton.

Par mesure de bienveillance, ces manquants pourront se présenter à leur bureau de recrutement le dimanche 7 juin, à huit heures du matin, porteurs de leur livret, et ceux qui seront empêchés seront admis à faire constater leur présence à la gendarmerie au 14 juin. Passés ces délais, et si ce n'est pour cause de maladie constatée, les délinquants seront punis de prison.

ACCIDENT MORTEL
sur la ligne d'Anvin à Calais

Un chauffeur, M. Paul Blée, 28 ans, est tombé de la machine sur laquelle il était monté, entre Rimeux et Ansonval. Il fut relevé dans un état pitoyable et il est mort presque aussitôt.

CONSEIL DE PRÉFECTURE

Les élections municipales contestées

Hier à deux heures ont commencé au Conseil de préfecture, l'examen et la discussion des protestations déposées contre les dernières élections municipales dans le département du Nord.

Aucun arrêt n'a été rendu dans la séance d'hier, mais on peut facilement déjà préjuger des décisions qui seront prises, au moins en ce qui concerne les affaires importantes.

Les décisions prises seront connues huit jours environ après chaque séance.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Grand, avec comme assesseurs MM. Godefroy et Ricard.

M. Letailleur, secrétaire-général de la Préfecture, remplit les fonctions de commissaire du gouvernement ; M. Flamand, celles de greffier du conseil.

Un grand nombre de spectateurs habitant les localités visées sont entassées dans le prétoire.

Le cas de M. Coussement
Le trente-sixième élu

La première affaire appelée est une protestation de M. Gobert, rédacteur à l'*Echo du Nord*, tendant à l'invalidation du citoyen Coussement, auquel il a été compté 500 voix de trop : à cette affaire est jointe la protestation de MM. Delesalle et Rohart, qui tend à la proclamation de ce dernier comme trente-sixième élu, en cas d'invalidation du citoyen Coussement, aux lieu et place de M. Desurmont-Schneider.

Après la lecture faite par M. Grand, d'une lettre de M. Géry Legrand qui démontre que M. Coussement n'est élu que par suite d'une erreur matérielle de chiffres, Me Houdoy se présente pour M. Gobert, le protestataire. Il démontre en quelques mots l'erreur matérielle qui a été commise en attribuant à M. Coussement 500 voix de plus qu'il n'en a eues effectivement. Envisageant ensuite la protestation de MM. Delesalle et Rohart, il soutient que, en cas d'annulation de l'élection de M. Coussement, c'est bien M. Desurmont-Schneider qui doit être élu et non M. Rohart.

M. Houdoy appuie ses dires par des chiffres et affirme que après rectification si M. Rohart gagne une voix, il en perd une, ce qui ne change rien au résultat. D'autre part, M. Desurmont perd en effet une voix, mais il en gagne sept ce qui le maintient à la 37e place.

M. Roche se présente au nom de M. Coussement et dit que M. Gobert demande dans sa protestation l'annulation de l'élection du conseiller municipal.

M. Houdoy déclare que le mot employé demande rectification et il la fait au nom de M. Gobert, ce n'est pas une annulation, mais bien la rectification d'une erreur matérielle qui est demandée.

M· Roche cède sur ce point et demande sur quelle base on s'appuie pour prouver cette erreur de 500 voix, tous les bulletins étant détruits et le procès-verbal de M. Bigo-Danel donnant le chiffre de 888 voix à M. Coussement.

M. Grant déclare que le procès-verbal signé par M. Bigo-Danel existe en double expédition, l'un donne bien le chiffre de 888 voix, mais l'autre donne le chiffre exact de 388 voix.

M. Roche proteste contre l'annulation d'un bulletin quadrillé et déclare que ce bulletin devait être compté en faveur de M. Rohart en vertu d'un arrêt du conseil d'Etat. En terminant l'honorable avocat demande si le Conseil de préfecture a le droit s'il annule l'élection de M Coussement de déclarer élu le candidat qui arrive le 37e ou bien s'il faut procéder à une nouvelle consultation des électeurs.

M. Houdoy n'a pas de peine à démontrer l'erreur flagrante commise par le procès-verbal du 18e bureau et certifie que le 37e candidat doit être élu sans qu'il soit nécessaire de procéder à de nouvelles élections.

Le conseil annulera donc l'élection de M. Coussement et déclarera élu M. Desurmont qui arrive 36e tandis que le premier occuperait d'après le chiffre de voix obtenues par lui la 58e place. M. Houdoy termine en disant que les électeurs auront après la proclamation de l'élection de M. Desurmont un délai de cinq jours pour protester contre cette élection.

M. Letailleur, commissaire du gouvernement, estime que M. Desurmont doit être déclaré élu en remplacement de M. Coussement. Ce n'est qu'une question d'erreur de chiffres et il espère que le conseil de préfecture rendra sa décision dans ce sens.

L'affaire est mise en délibéré.

Les élections de Warneton

D'autres affaires viennent ensuite : c'est d'abord une protestation de M. Spillart et autres citoyens de Warneton-Sud qui viennent protester contre l'élection de MM Poissionnier, Bondues, Aller et Lacides qui, prétendent les protestataires, n'habitent pas la commune et n'y paient pas de contributions. M· Camus soutient la protestation. M· Roche prétend que les élus ont leur domicile dans la commune et que leur élection est valable.

L'affaire est mise en délibéré.

Les élections de Wambrechies

Un protestataire contre les élections de Wambrechies, M. Pintel, se plaint de la façon dont le bureau a été formé et dit qu'il n'a pu assister au dépouillement des votes.

L'avocat, M. Chesnelong, et le commissaire du gouvernement, demandent au conseil de préfecture de ne pas tenir compte de ces protestations.

L'affaire est mise en délibéré.

*
* *

L'élection de Fournes

L'annulation de l'élection de M. Gombert à Fournes est demandée par M. Devos qui, par l'organe de son défenseur, M. Guichard, dit que M. Gombert est instituteur et dans ce cas inéligible.

M. Basquin, qui se présente au nom de M. Gombert, dit que ce dernier est éligible au même titre que les professeurs de facultés, lycées, collèges et directeurs des écoles supérieures.

M. Gombert est chef d'institution, il est nommé par le ministre et ne reçoit aucune rétribution de la commune, il ne peut donc être considéré comme instituteur.

M. Letailleur partage l'opinion de M. Basquin, et demande la validation de M. Gombert.

L'affaire est mise en délibéré.

Les élections d'Halluin

Plusieurs électeurs d'Halluin demandent l'annulation de M. Morel-Andan parce qu'il est entrepreneur des services municipaux et par conséquent inéligible. M. Danchin qui représente les protestataires déclare en outre qu'un grand nombre de manœuvres ont été commises qui ont pu fausser l'élection et demande au Conseil d'ordonner une enquête.

M· Boyer-Chamart trouve naturellement que tout s'est très bien passé et qu'il n'y a pas lieu de tenir compte des protestations.

L'affaire est mise en délibéré,

Les élections de Brouckerque

Des protestations contre l'élection de Brouckerque sont présentées par M. Roche, qui prouve que les bulletins rayés, au nombre de 14, n'ont pas été annexés au procès-verbal; ils ont été tout simplement supprimés.

Comme l'écart entre les derniers élus et les premiers de la liste opposée n'est que de dix voix, M. Roche demande l'annulation des élections de Brouckerque.

M. Letailleur abonde dans le même sens.

L'affaire est mise en délibéré.

*
* *

Viennent ensuite des demandes d'annulation d'élections à Capelle, Houplines, Annœullin, Louvil, Vendegies-sur-Ecaillon, Attiches, Haulchin, Marly, Moustier, Willems, Prouvy, Audemont.

Plusieurs de ces protestations seront examinées dans une séance ultérieure ; pour les autres le jugement sera rendu dans quelques jours.

Il était 6 heures 25 quand la séance a été levée.

La prochaine séance est fixée à vendredi prochain 5 juin.

L'éloquence de nos députés

Les lauriers de Jaurès semblent empêcher certains députés cléricaux de la région de dormir, aussi ont-ils voulu ces jours-ci, affirmer leur éloquence (spécialité de pâte à rasoir) à la face des peuples ahuris.

Le député d'Armentières, M. Dansette et son collègue du Pas-de-Calais, M. Dussaussoy ont successivement pris la parole dans la discussion relative aux Sociétés de secours mutuels!

M. Dansette, dans un langage d'une élévation telle qu'il est restée incompréhensible pour tous, a fait connaitre ses idées particulières sur les Sociétés libres. Ecoutez ce pathos et tâchez de le digérer.

« J'estime que la société libre seule est celle dont la conception philosophique et logique soit conforme au droit naturel.

Les sociétés approuvées, soumises, autorisées, ne peuvent être que la conception d'un homme ou d'une assemblée poursuivant un but politique. »

S'il est vrai que ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement, M. Dansette paraît n'avoir qu'une conception des plus confuses des idées (!) qu'il émet à la tribune parlementaire. Quant à M. Dussaussoy, il est rare de lire un discours plus incohérent que celui qu'il a prononcé au cours de la même séance.

Avec une pudeur dont on lui saura gré et un sentiment très exact de la situation, il s'est excusé de manquer d'éloquence.

C'est d'ailleurs le seul point de son discours qui ne soit pas contestable.

Il est douteux que l'éloquence de nos deux régionaux fasse jamais palir la mémoire de Berryer ou celle de Gambetta.

En tous cas, s'ils essayaient d'être clairs ce serait déjà quelque chose.

Pour être tout-à-fait sages, ils feraient peut être mieux encore en essayant de se taire.

LE SPORT

Vélodrome Roubaisien

Le fameux team américain composé de John, S. Johnson, Macdonal et Weinig, courra, nous l'avons dit, dimanche prochain 7 juin, au Vélodrome Roubaisien.

Dimanche dernier, Johnson a tenté sur la piste de Bordeaux le record du mille anglais, qui appartenait à Platt-Betts en 1 m. 49 s. 4/5.

Le crack américain a merveilleusement réussi dans sa tentative, battant le record de 3 secondes et faisant 1 m. 46 s. 4/5.

Quant à Macdonald il a brillamment enlevé l'Internationale aussi à Bordeaux, battant un champ de concurrents remarquable et notamment Henri Loste, le champion du Sud-Ouest.

Attendons-nous donc à de véritables prouesses dimanche de la part des deux principaux sujets du manager Tom Eck.

Weinig, dont la spécialité est le demi-fond, prendra part à la course de dix kilomètres avec entraineurs, encadrée dans le programme de cette magnifique réunion.

*
* *

L'administration du Vélodrome nous prie de rappeler que le bureau de location est ouvert chez M. Jubé, rue de la Gare.

Afin d'éviter un encombrement possible dimanche aux guichets, des cartes de tribunes non numérotées, indépendamment des places de galeries et tribunes numérotées, sont à la disposition du public, chez M. Jubé.

Les cartes de tribunes non numérotées sont prises sans augmentation de prix.

LES GRÈVES
A ROUBAIX

Comme nous le faisions prévoir hier, les grèves des établissements Wattine-Delaoutre et Segard se sont terminées mardi matin.

Les ouvriers ont repris le travail dans les mêmes conditions qu'antérieurement.

Chronique Locale
ROUBAIX

Ce serait regrettable

Au lendemain des élections communales de mai 1892, alors que pour la première fois une municipalité collectiviste entrait à la Mairie, il nous souvient que M. H. Carrette, maire collectiviste, recevant les employés de la Mairie, leur fit une déclaration à peu près en ces termes :

— « Citoyens, nous saurons respecter les situations acquises par chacun de vous ; nous ne vous demandons qu'une chose : c'est que vous fassiez votre devoir. »

Et de fait, pendant les quatre années qui s'écoulèrent, les employés de la mairie firent tout leur devoir, plus que leur devoir, car au lieu d'être des êtres passifs, obéissant aveuglément à des ordres plus ou moins bien donnés, ils furent des conseillers sages et prudents ; mettant sans restriction, au service de gens qui n'avaient qu'une bien mince notion des affaires communales, toute leur compétence d'employés rompus aux différentes finesses de l'administration municipale.

Grâce à eux, il fut paré à bien des sottises et de regrettables erreurs furent évitées.

La municipalité collectiviste avait compté sur tout leur dévouement à la cause communale, pas un employé ne trompa son attente, pas un ne l'a encore trompée.

Or, si l'on en croyait les insinuations de différents organes collectivistes, il n'en serait plus en 1896 comme en mai 1892; la municipalité réélue, poussée par des fanatiques de son parti ne serait plus disposée à conserver les situations acquises de certains employés municipaux. On préparerait des «coupes sombres».

Ah ! si les employés que l'on semble viser ont fauté, s'ils sont devenus de mauvais serviteurs, ce n'est pas nous qui essaieront de les défendre. Qu'ils supportent la peine de leurs mauvais services. Nous les plaindrons, voilà tout.

Mais jusqu'ici rien de pareil que nous sachions ne s'est produit, les bons employés des quatre dernières années sont encore les vaillants employés d'aujourd'hui. Leur zèle est le même, leur obéissance absolue et leurs conseils aussi désintéressés qu'il y a quatre ans.

On avouera que dans ce cas, toucher à leur situation serait une faute d'autant plus regrettable, voire même impardonnable, que cette exécution semblerait le fait d'un parti pris que rien ne pourrait justifier, puisqu'il mettrait à pied des hommes qui ont l'estime et le respect de tous, des hommes qui ont assuré l'administration communale des quatre dernières années.

A défaut du gage donné par le maire en mai 1892, l'administration saura avoir au moins la reconnaissance des services rendus et se gardera bien, par des exécutions stupides, de soulever contre elle l'opinion publique.

Qu'il y ait de la pression, même dans ce but, c'est possible, c'est même certain ; que certaines personnalités collectivistes guignent d'un œil d'envie les places municipales, c'est probable, mais nous avons confiance dans la fermeté administrative.

Nos édiles ne céderont pas, ou leur justice ne serait qu'un vain mot.

Nous avons de très bons employés municipaux, qu'on les garde, la commune a besoin de leurs services.

Y toucher sans raison, serait une folie. Notre municipalité ne la commettra pas. Elle ne voudra pas risquer d'amener sur elle la responsabilité de la désorganisation des services municipaux. Ceux qui insinuent qu'elle le fera se trompent, nous en avons la conviction.

Que diable ! La parole d'un maire doit bien compter pour quelque chose, ce maire fut-il collectiviste !

MARIUS.

Une rixe grave rue des Longues-Haies

La rue des Longues-Haies a été, lundi soir, le théâtre d'une rixe grave entre deux habitants de la cour Jennart, nommés Jules Dubar, 44 ans, journalier et J.-B. Wesquel, 50 ans, tisserand.

La querelle est arrivée pour un motif futile. Les deux voisins, qui étaient ivres, en vinrent vite aux mains. Au cours de la lutte, Wesquel porta à son adversaire un coup de pied qui le fit tomber.

Quand on le releva, Dubar se plaignit de violentes douleurs dans la jambe droite, sur laquelle il ne pouvait plus s'appuyer.

Le docteur Leurelle qui passait en ce moment, s'approcha du blessé et constata qu'il avait la jambe droite fracturée. Il lui prodigua aussitôt des soins empressés·

Sur ces entrefaites, la police arriva sur les lieux. Wesquel fut immédiatement arrêté et écroué au dépôt du 3e arrondissement sous l'inculpation de coups et blessures.

Une enquête est ouverte par M. Squivée, commissaire de police du 3e arrondissement.

Conséquences de l'ivresse

Lundi après-midi, une voiture de l'ébouage passait rue Daubenton. Elle était conduite par un employé de la ville, Jules Lescouffe, âgé de 47 ans, demeurant, 78, rue Cohem.

Un brusque cahot de la voiture fit chanceler l'ivrogne qui tomba sur le pavé. Les passants s'empressèrent autour de lui et le transportèrent dans une maison voisine, où M. le docteur Montaigne, appelé, lui prodigua des soins empressés.

L'agent Gaillet qui le conduisait, après le pansement, à l'Hôtel-Dieu, s'aperçut en route que Lescouffe était ivre.

Comme la blessure que ce dernier portait à la tête était peu grave, il le conduisit au poste du 1er arrondissement où après avoir pris son état-civil, il le remit en liberté.

Une arrestation pour vol

M. Chapé, commissaire de police du 4e arrondissement, a fait arrêter dans la journée d'hier, une dame Mathilde Joséphine Vanneevert, 43 ans, demeurant 121, rue d'Alger, inculpée de vol au préjudice de M. Louis Lefebvre, rue d'Alger.

Coups

Lundi, un sieur Hughes, cocher de place, entrait chez Mme Sidonie Dekraens, 54 ans, femme Kuck, cabaretière en face de l'église Saint-Martin. Il était quelque peu échauffé, car après s'être livré à des facéties d'un goût douteux, il se prit de querelle avec un jeune homme qui se trouvait dans l'estaminet.

Pour éviter du trouble, on mit Hughes à la porte. Devant la maison, la fillette de Mme Kuck âgée de 16 ans, causait avec des amies.

Hugues s'en approcha et la frappa brutalement. Il frappa aussi le cabaretier et la cabaretière.

La cabaretière a déposé une plainte contre lui. Interrogé par M. Séguin, il regrette toutes ses fautes.

Un accident chez MM. Motte et Bourgeois

Un accident qui aurait pu avoir de graves conséquences s'est produit lundi chez Motte et Bourgeois, teinturiers, rue du Moulin.

Un mécanicien, Jules Duboquet, était occupé à placer des plaques de chaudières lorsque l'une d'elles glissa et lui tomba sur les jambes.

Grâce à des pièces de bois qui se trouvaient là, le coup fut amorti et M. Duboquet n'a été que légèrement blessé. Il a été transporté à son domicile après avoir reçu les soins du docteur Harlet.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX

5, rue du Château, 5

Séances des 30 et 31 mai 1896

Versements

Roubaix.	Samedi .	103	dép. dont	16	nouv.	24,991
Id.	Dimanche	262	—	33	—	38,791
Lannoy	—	48	—	5		6.886
Croix	—	16	—	3	—	1.760
Wattrelos	—	16	—	2	—	3,620
Ascq	—	9	—	»	—	1.870
Totaux . . .		451		59		77,868

Remboursements

Roubaix.	Samedi	61	remboursements	33.517 82
Id.	Dimanche	64	—	26,916 69
Lannoy	—	15	—	9.090 32
Croix	—	7	—	6.835 32
Wattrelos	—	8	—	4.108 04
Ascq	—	1	—	200 »
Totaux . . .		156		80 668 11

Les opérations, pour le mois de mai, sont suivies :

A Roubaix, par MM. A. Cateaux et Aug. Pennel, directeurs, et MM. A. Lepoutre-Six et Houzet-Bousmari, directeurs adjoints — A Lannoy, par M. Victor Leborgne — A Croix, par MM. Al. Delesalle et Etienne Lepers — A Wattrelos, par MM. Henri Delcroix et J.-B. Delreux — A Ascq, par MM. Henri Dapire et J.-B. Thieffry.

Ordre du service : La caisse est ouverte pour recevoir les dépôts, ainsi que les demandes de remboursements, les dimanches de 9 à 11 heures, les samedis de 2 à 4 heures 1/2. Les remboursements ont lieu les dimanches à 11 heures 1/2, les samedis à 10 heures 1/2, huit jours après la demande.

Le caissier,
FRÉMONT.

Menus faits

Samedi soir, vers 7 heures 1/2 du soir, Arthur Gothaels, qui était ivre sur la Grand'Place, a été cueilli par un agent de police et conduit au dépôt.

— Un procès-verbal a été dressé à la charge des époux Vanderzieren, demeurant 22, rue Rossini, qui lundi soir, s'injuriaient réciproquement, rue Turgot.

— Camille V... 25 ans, et Romaine M.., 23 ans, ont été surpris couchés dans un champ au hameau du Petit Beaumont, par l'agent Leclercq qui leur a dressé contravention.

Maladies de la peau

Dartres, Ulcères, Eczémas, Vices du sang son guéris en peu de temps par le traitement **Dépuratif Mexicain** du Docteur **Jackson**, remède agréable à prendre, ne fatiguant pas l'estomac et moins coûteux que tous les autres. Voir aux étalages de la **pharmacie Couvreur** la description de toutes les maladies guéries par ce traitement réputé. — Pour tous renseignements, s'adresser PHARMACIE COUVREUR, Roubaix.

SYNDICAT des NÉGOCIANTS
en Blousses et Déchets
ROUBAIX-TOURCOING

Les négociants en blousses sont priés d'assister à une réunion qui aura lieu jeudi le 4 courant à 3 h. 1/2 au café de l'Hôtel-de-Ville à Tourcoing.

Objet de la réunion :

Protestation auprès des producteurs contre la dernière circulaire des peigneurs.

Pour le Comité :
Le Secrétaire,
3-4j. HARTMAN.

TOURCOING

Accident de travail

M. Désiré Debay, 32 ans, mouleur en fer chez MM. Beuque frères, au Brun-Pain a laissé retomber sur son pied droit une poutre en fer qu'il manipulait.

Il en est résulté de fortes contusions de la face dorsale et des doigts du pied.

M. le docteur Bernard a été appelé à donner ses soins au blessé qui a ensuite été reconduit à son domicile rue des Champs. L'incapacité de travail sera de 15 jours environ.

Vol de numéraire

Une fille Clémence Penez, 17 ans, demeurant à Mouscron, et travaillant à l'établissement Pollet, rue des Anges, a été mise en état d'arrestation pour vol de numéraire au préjudice d'une fillette de 13 ans, travaillant dans la même usine depuis huit jours.

Cette jeune fille avait reçu samedi 5 fr. pour son salaire et avait placé la pièce d'argent dans la poche de sa robe accrochée au porte-manteau.

Le soir, arrivée chez elle et au moment de remettre son gain à sa mère, elle ne retrouva plus les 5 fr. Alors elle se rappela avoir vu la fille Penez rôder près du porte-manteau. Cette dernière a été arrêtée et interrogée par M. Besson, commissaire de police du 1er arrondissement, elle a passé des aveux. Avec la somme volée, elle avait acheté des bottines.

Outrage public à la pudeur

Le nommé Joseph Leman, 28 ans, demeurant au Blanc-Seau, passait avant-hier, vers 4 heures 1/2, devant l'école de filles. Il était ivre et en présence des enfants qui sortaient de classe commit un outrage public à la pudeur. Leman a été aussitôt arrêté.

Mendicité en réunion

Le nommé Alfred Deltête, 37 ans, né à Roubaix, mendiait, rue des Carliers, en compagnie d'un autre individu.

Ils prirent la fuite à la vue d'un agent de police, et, poursuivi par ce dernier, Deltête fut arrêté.

Extradé

La gendarmerie de Tourcoing a reçu des autorités belges le nommé Antony-Hercule Matile, 38 ans, né à Ferrière, canton de Berne (Suisse) courtier en bijouterie, réclamé par le parquet de Besançon, pour abus de confiance. Arrêté à Bruxelles.

Expulsion

Les gendarmes de Tourcoing ont rejoint hier et conduit immédiatement à la frontière, le nommé Léonard Bernard, 57 ans, charbonnier, né à Courtrai, demeurant à Mouveaux, contre lequel un arrêté d'expulsion a été pris.

Erratum

Quelques coquilles typographiques émaillaient hier notre compte-rendu de la fête des pompiers.

Le nom de M. Hassebroucq était suivi du titre de maire de Lille, au lieu de maire de la ville, comme nous l'avions écrit,

La soirée de l'Union dramatique

Malgré un temps splendide qui invitait plutôt à la promenade, un grand nombre de personnes s'étaient rendues dimanche soir salle des Fêtes pour assister à la soirée de l'Union dramatique de Tourcoing.

La partie musicale était réservée à M. Callens, ex-clarinettiste solo de la société royal des Guides de Bruxelles qui a interprété avec tout le fini et les nuances désirables une fantaisie sur le Pré-aux-Clercs ; ainsi qu'à Mme Dangeville, cantatrice, qui, de sa voix aussi agréable que bien timbrée, a gentillement gazouillé un air des Dragons de Villars, et l'air du Page des Huguenots.

Monsieur (!) André, un petit prodige, âgé de sept ans et demi, a été sans contredit l'attraction de la soirée. Il fallait voir avec quel aplomb et quelle bonhomie il débitait chansonnettes et monologues ! Aussi le public lui a-t-il fait fête en le rappelant maintes et maintes fois. « Je ne puis pourtant pas leur chanter ce soir tout mon répertoire ». nous disait-il, en entendant les acclamations unanimes dont il était l'objet.

Enfin les membres actifs de l'Union dramatique n'ont pas menti à leur ancienne réputation d'acteurs accomplis. La première comédie « Monsieur mon Domestique » avait pour interprètes MM. E. Van Pachterbeke, Paul Desmet, ainsi que Mlle J. H., trop modeste pour son talent et qui se cachait sous le pseudonyme de Mme Denys.

Dans « Deux Papas très bien » Mlle Lepers, MM. Dujardin, Léon Lefebvre, Desmet, J. Scamps et A. Scamps ont consciencieusement rendu leurs rôles respectifs. Un rire général accueillait les boutades des deux vieux papas gâteux.

Nous n'oublierons pas M. Carlos Desurmont, au dévouement de qui on ne fait jamais un vain appel et qui s'entend à merveille à tenir le piano d'accompagnement.

La rixe de la Croix-Rouge

A la suite de l'enquête faite par M. Navaux, commissaire de police du 3e arrondissement, trois arrestations ont été maintenues relativement à la rixe sanglante qui a eu lieu dimanche soir, devant l'estaminet J.-B. Vanoverschel, rue du Tissage, à la Croix-Rouge.

Les individus arrêtés sont le cabaretier Vanoveschel, 30 ans et ses cousins, Gustave Vanoverchel, 26 ans, rue Capelle, rue Capelle et François Vanoverschel, 40 ans, rattacheur, demeurant chez le premier. Parmi les blessés, Charles Vandendiesche, Block, Debay et Flipo, le premier a été seul atteint assez gravement de coups de couteau.

Il subira au moins 15 jours d'incapacité de travail.

VILLE DE TOURCOING

Condition publique des matières textiles

Relevés mensuels comparatifs

Mai 1894

	Lots	Kilogs
Soie. . . .	»	»
Laine peignée	630	1.621.239
Laine filée .	958	448.348
Blousses . .	147	248.695
Coton . . .	140	97.791
Totaux. . .	1.875	2.416.073

Mai 1895

	Lots	Kilogs
Soie. . . .	2	91
Laine peignée	819	2.336.583
Laine filée .	1.056	511.345
Blousses . .	209	119.526
Coton . . .	163	110.670
Totaux. . .	2.249	3.278.215

Mai 1896

	Lots	Kilogs
Soie. . . .	1	332
Laine peignée	637	1.811.764
Laine filée .	909	492.297
Blousses . .	135	258.298
Coton . . .	312	230.997
Totaux . .	2.084	2.792.788

Conditionnements.	7.235
Titrages	697
Décreusages et Lavages. . .	401

Marché à Terme : 274.373.

Le Directeur de la Condition publique.
Arthur BONTE.

Wattrelos. — *Un précoce voleur.* — Un gamin de onze ans, Louis Bettremieux, demeurant à Roubaix, rue Monge, pénétrait furtivement hier après-midi chez Mme Courchelle, marchande de paille, rue des Fleurs. Il avait déjà mis la main dans le comptoir, lorsque la nièce de Mme Courchelle le vit et l'arrêta aussitôt. Il a été remis entre les mains de la police.

Croix. — On creuse en ce moment les tranchées pour y placer les conduites des eaux potables.

Arrivés devant l'église les terrassiers ont mis à découvert une grande quantité d'ossements humains provenant de l'ancien cimetière qui se trouvait autour de l'église.

Par les soins de M. Séguin, commissaire de police, ces restes ont été mis dans une caisse et transportés au cimetière.

— Un tisserand, Léopold Hulstaert, 54 ans, demeurant rue de l'Epeule cour Lampe 18, s'était rendu à Croix dimanche matin. Vers dix heures, il entrait à l'estaminet Copiens, rue Chevreul et y faisait plusieurs consommations.

Une heure plus tard, il en sortit légèrement ivre pour retourner à Roubaix, mais vers midi, il reparaissait dans le même établissement, où il but jusqu'à 3 heures.

Il était alors tout à fait ivre. Il se prit de querelle avec un des « logeurs » de l'estaminet nommé Edmond Piérens.

Surexcité, le cabaretier empoigna Hulstaert et ouvrant la porte il la jeta violemment sur le trottoir. Dans sa chute Hulstaert s'est blessé grièvement à la figure.

Il a déposé une plainte devant M. Séguin, commissaire de police.

Mouveaux. — *Voleurs de lapins. — Arrestation mouvementée.* — Trois jeunes voyous de Roubaix s'étaient rendus lundi vers 5 heures du soir au hameau du Vert-Pré dans l'intention d'y faire un bon coup.

Passant par le jardin, ils s'apprêtaient à dévaliser le clapier de l'estaminet tenu par Pierre Altruy lorsqu'ils furent vus par des clients.

Se voyant surpris et n'ayant encore qu'un lapin, ils se sauvèrent, mais deux d'entre eux furent attrapés et enfermés pendant qu'on allait prévenir les gardes· Le troisième put s'esquiver en jetant son lapin dans les champs. Les deux prisonniers, après bien des efforts, parvinrent à s'échapper, et on ne put en reprendre qu'un, lequel fut remis entre les mains du garde Duprez qui l'amena au dépôt de sûreté.

Ayant été interrogé, il fit savoir qu'il s'appelait François Mecom, âgé de 18 ans, que ses complices étaient son frère Jean Mécom, âgé de 21 ans, et Henri Decockelaer, âgé de 20 ans, demeurant tous trois rue de la Lys, à Roubaix.

Les gendarmes étant de passsage mardi dans la matinée emmenèrent le délinquant à Tourcoing pour être mis ensuite à la disposition de M. le procureur de la République.

LILLE

Vol au comptoir

Mme Allart, épicière rue des Augustins 20, venait de quitter son magasin pour se rendre à la cour, lorsqu'elle crut apercevoir un client dans sa boutique. Elle s'empressa de s'y rendre aussitôt, mais à sa vue le pseudo-client prit la fuite précipitamment. Comme le tiroir du comptoir était ouvert, Mme Allart se douta immédiatement qu'elle venait d'être victime d'un vol et s'élança dans la rue en criant «au voleur».

Le mari de l'épicière et des voisins se mirent à la poursuite de l'inconnu qui détalait à toutes jambes par la rue du Dragon et qui en quelques minutes fut hors d'atteinte.

Pendant ce temps, Mme Allart constatait que son tiroir avait été complètement allégé de son contenu se montant à une douzaine de francs.

Accidents

Hier, vers six heures et demie du soir, Van Wesemaele, jardinier, cour Deledeuille, étant pris de boisson, rue Charles-Quint, a glissé, est tombé et s'est fracturé la jambe droite. Il a été transporté à la Charité.

— Vers 3 heures, Welds Auguste, journalier, boulevard de Strasbourg, 7, travaillant à la filature Delebart-Mallet, rue des Stations, a eu le bras gauche fracturé par la manivelle d'un treuil.

— Vers midi, Mme Aunès, 45 ans, marchande des quatre saisons, rue du Pont-du-Lion-d'Or, au lieu dit le « Petit-Bois » se trouvait rue Dubrunfaut, avec sa voiture à bras, lorsque vint à passer un fiacre conduit par Liegeois Fernand, 36 ans, à La Madeleine, cour du Romarin. Un choc se produisit et Mme Aunès fut projetée sur le sol par un brancard de la voiture, mais elle a pu se relever, les blessures quelle a reçues à la cuisse gauche sont sans gravité.

LE NORD

Hellemmes. — MM. Diérick et Bernard, ont surpris en flagrant délit de viol sur sa filleule, une enfant de 7 ans, le nommé Duchâteau âgé de 54 ans.

M. le docteur Duhamel qui a examiné l'enfant a constaté que l'odieux attentat avait été consommé. La pauvre petite est dans un état inquiétant,

Duchâteau a été écroué à la maison d'arrêt de Lille ; il a déjà été condamné par la cour d'assises du Pas-de-Calais à cinq ans de réclusion pour attentat aux mœurs.

Violent incendie à Sainghin-en-Weppes

Un violent incendie s'est déclaré hier matin dans l'importante fabrique de cossettes de chicorée de M. Dartois, à Sainghin-en-Weppes. Le feu a été aperçu vers 3 heures par un marchand de lait qui venait à Lille.

Elle donna l'alarme et bientôt le tocsin annonçait le sinistre aux habitants du village réveillés en sursaut.

Les pompiers arrivèrent promptement suivis à peu de distance par les pompiers des communes avoisinantes. Leurs efforts combinés enrayèrent l'incendie, mais il était impossible